

SEMAINES DE LA PARENTALITÉ EN SÈVRE & LOIRE, FONCEZ C'EST GRATUIT

OUVERTES À TOUS, LES SEMAINES DE LA PARENTALITÉ "ENTRE PARENT'AISE", SE DÉROULENT DU 12 NOVEMBRE AU 1ER DÉCEMBRE 2019 SUR TOUTES LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Organisées par le Centre socioculturel à Saint-Julien-de-Concelles et la Communauté de communes Sèvre & Loire, ce projet est porté par quelques parents et soutenu par les élus. Toutes les communes et les associations locales sont investies dans la mise en œuvre du projet. Au programme de l'événement familial, des conférences, des ateliers parents/enfants, des groupes de paroles, des rencontres autour de différents thèmes tels que l'alimentation, la santé, le bien-être, les questions d'éducation, de loisirs, la petite enfance, les questions de parentalité...

LES SEMAINES DE LA PARENTALITÉ

Ce sont trois semaines pour s'informer, échanger, s'amuser avec des :

- Ateliers parents-enfants
- Conférences
- Café-débats
- Concert de clôture "COUCOUCOOL" le 1er décembre

Toutes les actions proposées par les organisateurs et leurs partenaires sont gratuites. Retrouvez le programme sur www.csc-loiredivatte.asso.fr ou letrainante.cc-sevreloire.fr.

RAM : DEUX ÉVÉNEMENTS

Le Relais Assistantes Maternelles propose aussi deux événements, apéro et moment d'échange dans ces semaines de la parentalité.

- **le 12 novembre, à 19h : UN PETIT APÉRO AVEC D'AUTRES PARENTS ET DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE, AU RAM À DIVATTE SUR LOIRE. ÇA VOUS DIT ?**
Un moment d'échange et de papotage sur les modes d'accueil, de garde, les types de contrats et les relations avec son assistant maternel

- INSCRIPTION AU RAM PAR TÉLÉPHONE RDV au Relais Assistantes Maternelles, à Divatte-sur-Loire, Espace Loire

- **le 26 novembre, à 20h : VOUS ÉLEVEZ SEUL(E) VOTRE ENFANT ? UNE SOIRÉE D'ÉCHANGE EST PROPOSÉE POUR LES PARENTS SOLO À LA BOISSIERE DU DORÉ. ÇA VOUS TENTE ?**
Si vous cherchez des solutions & des astuces pour palier aux difficultés de parents actifs. Des professionnels de l'enfance répondent à vos questionnements et vous donnent des clés pour une vie sereine avec votre petit ou ado !

- RDV à l'Espace Buxéria, Espace Bretagne, à La Boissière-du-Doré



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

LE PLU, C'EST AUSSI UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

UN PLU EN SÈVRE & LOIRE DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2019

Afin de doter le territoire d'un outil de planification stratégique et partagé à l'échelle des 11 communes, il a été proposé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) au conseil communautaire du 2 octobre dernier suite à la validation des communes de constituer un PLUI au 1er septembre 2019.

LA CC SÈVRE & LOIRE EST COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI) DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2019.

Le PLUI est un outil essentiel d'aménagement de l'espace pour les 10 à 15 années à venir. C'est un document stratégique abordant de nombreux sujets tels que l'habitat, la biodiversité, les déplacements quotidiens, l'économie, les lieux de vie partagés, l'agriculture... **Il détermine les possibilités de construction et d'usages des sols sur l'ensemble des communes du territoire. Il doit refléter l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire. C'est aussi, un outil de traduction spatiale de chaque projet communal.** En 2019, les élus ont partagé le projet notamment le pacte de gouvernance, les objectifs de prescription du PLUI, les modalités de concertation de la procédure d'élaboration du PLUI.

UN PACTE DE GOUVERNANCE, APPROUVÉ PAR LES COMMUNES MEMBRES

Le pacte de gouvernance de Sèvre & Loire définit les conditions de collaboration entre la communauté de communes et les communes. Le PLUI tel qu'il a été imaginé par les élus, prévoit des dispositifs de partage et de co-construction, au-delà du cadre législatif : organisation régulière de séminaires avec les élus municipaux afin de partager les idées et l'état d'avancement du PLUI ; la mise en place d'un conseil d'aménagement dont un élu communal qui assure le lien entre les communes et l'intercommunalité. Ce représentant communal est l'interlocuteur privilégié qui intègre les spécificités et les projets de chaque commune au sein du PLUI. **Le pacte de gouvernance est consultable sur le site l'entraînant Sèvre & Loire Habiter & se déplacer > Un projet de territoire partagé**

Des objectifs ambitieux pour le plu sèvre & loire

Conscients que le PLUI doit traduire le projet politique et une vision ambitieuse de la communauté de communes, à l'horizon de 10 à 15 ans, les élus ont défini des objectifs en matière de : développement économique adapté aux besoins et respectueux de l'environnement ; développement urbain permettant un parcours résidentiel pour chaque habitant ; transition écologique et énergétique ; attractivité touristique pour une meilleure offre et visibilité. **Ces objectifs non-exhaustifs fixeront un cadre des réflexions lors de l'élaboration du PLUI.**

Des modalités de concertation adaptables en cours de procédure

Sont prévues les modalités suivantes :

- La mise à disposition pour le public d'un dossier, alimenté au fur et à mesure de l'avancement du projet, accompagné d'un registre d'observation : à l'Espace Sèvre à Vallet et à l'Espace Loire à Divatte-sur-Loire et dans chaque mairie des 11 communes
- La mise en place d'une page dédiée sur le site internet de la Communauté de communes Sèvre & Loire pour suivre l'état d'avancement du projet,
- La mise en place d'une exposition et de réunions publiques aux étapes-clés de l'élaboration,
- Les modalités de concertation pourront évoluer en fonction des besoins

RENSEIGNEMENTS : Planification territoriale Sèvre & Loire - Espace loire - ZA de la Sensive 44 450 DIVATTE-SUR-LOIRE / plu@cc-sevreloire.fr

OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLU DE LA CHAPELLE-BASSE-MER

Une enquête publique se déroulera du 14 octobre au 15 novembre 2019 inclus, afin de recueillir les observations du public.

Le dossier d'enquête sera disponible pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la communauté de communes et de la mairie :

- Au siège de la Communauté de communes Sèvre et Loire, 1 Place Charles de Gaulle, 44330 Vallet
- A la mairie-siège de Divatte sur Loire, 10 rue Mériadec Laennec, 44 450 Divatte sur Loire

Monsieur Daniel FILLY a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie-siège de Divatte sur Loire :

- le lundi 14 octobre 2019 de 9 h à 12 h
- le mercredi 23 octobre de 14h à 17h
- le samedi 9 novembre de 9h à 12h
- le vendredi 15 novembre de 14h à 17h

Pendant toute la période d'enquête publique, chacun pourra :

- prendre connaissance du dossier de modification du PLU
- rencontrer le commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences
- consigner ses observations sur les registres d'enquête mis à disposition
- adresser ses remarques au commissaire enquêteur par écrit à la Communauté de Communes Sèvre & Loire ou par voie électronique à l'adresse suivante PLU@cc-sevreloire.fr